

ATIONS UNIES

SEMBLEE
ENERALE



Distr.
GENERALE
A/3252
1er novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session
extraordinaire d'urgence

CONVOCATION DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Lettre en date du 31 octobre 1956, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Birmanie auprès des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'Union birmane a pris note de la décision qu'a prise le Conseil de sécurité dans la résolution S/3721 qu'il a adoptée à sa 751ème séance, le 31 octobre 1956, de demander la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de l'Union birmane approuve cette décision et demande la convocation immédiate de cette session extraordinaire d'urgence.

Le représentant permanent de la Birmanie
auprès des Nations Unies

(Signé): U WIN
